

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 mai 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

*Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :*

49. *Promesse d'achat – 3886, chemin de la Baronnie  
Autorisation de signature*
50. *Règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et collectives*
51. *Acte de vente – 9361-4048 Québec Inc.  
Autorisation de signature*
52. *Travaux de resurfaçage en enrobé tiède flexible sur le chemin Charles-Aimé-Geoffrion*
53. *Don – Fonds de secours pour les inondations au Québec  
Croix-Rouge canadienne*

### RAPPORT SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire Martin Damphousse fait rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018 et rapport du vérificateur.

**2019-169**

#### **Dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice 2018 et du rapport du vérificateur**

CONSIDÉRANT que le trésorier, Monsieur Rémi Dubois, a fait dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice 2018 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier consolidé de la Ville de Varennes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 préparé par le directeur des finances et trésorier du Conseil et du rapport du vérificateur.

ADOPTÉE.

**2019-170      Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement 876 de gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT que le greffier, Me Marc Giard, a fait dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement 876 de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement 876 de gestion contractuelle préparé par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Source de financement des acquisitions sur le boulevard Marie-Victorin
- Raisons de l'adoption d'une procédure de plaintes
- État d'avancement du projet du Collège Saint-Paul
- Demande d'implantation de mitigation pour les voisins du projet du Collège Saint-Paul
- Fermeture de rue sur le territoire
- Vente d'une portion de la rue Saint-Charles au Collège Saint-Paul
- Comité de financement du Collège Saint-Paul
- Craintes quant à l'aggravation des problèmes de circulation en raison de la fermeture partielle du Collège Saint-Paul
- Sujets discutés à la séance spéciale du 8 avril
- Fondation des bourses universitaires Marguerite-D'Youville
- Investissements de la Ville dans le projet du Collège Saint-Paul
- Intérêts pour la communauté d'utiliser des aménagements à réaliser dans la cour du Collège Saint-Paul
- Échéancier du projet du Collège Saint-Paul
- Coût du projet du Collège Saint-Paul et part de la Ville dans celui-ci
- Accessibilité à la population des aménagements effectués dans la cour du Collège Saint-Paul
- Fermeture de rue
- Description de la position du chemin de la Côte-Bissonnette à être fermé
- Processus de fermeture de rue
- Projet de plateaux sportifs à l'école secondaire Le Carrefour
- Projet passé d'aménagement de la cour de l'école Labarre
- Demande de retarder la fermeture d'une portion de la rue Saint-Charles

*Fin de la première période de questions.*

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

### 2019-171 **Approbation procès-verbal Séance générale 1<sup>er</sup> avril 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019 soit  
approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et  
greffier.

ADOPTÉE.

### 2019-172 **Approbation procès-verbal Séance spéciale 8 avril 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 avril 2019 soit  
approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et  
greffier.

ADOPTÉE.

### 2019-173 **Approbation des comptes – Avril 2019**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et  
déposée par le trésorier pour le mois d'avril 2019 :

<b>Fonds d'administration :</b> (Chèques numéros 32524 à 32959, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques. Les chèques numéros 30922, 32454, 32542, 32704 et 32820 ont été annulés.)	7 131 719.35 \$
<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b> (Chèques et dépôts directs numéros 2981 à 2998 et paiements directs.)	2 367 566.58 \$

*Certificat du trésorier numéro 3207.*

ADOPTÉE.

## RÈGLEMENTS

**2019-174**      **Dépôt – Projet de règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite-Prairie**

Monsieur le conseiller Marc-André Savaria présente et dépose le projet du règlement 534-73 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier une interdiction de stationnement sur la rue de la Petite-Prairie.

**A-2019-12**      **Règlement 534-74 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement sur les rues Nicolas-Choquet, Beauchemin et Mongeau**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-74 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier des interdictions de stationnement sur les rues Nicolas-Choquet, Beauchemin et Mongeau.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

**A-2019-13**      **Règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment ayant plus de 4 étages et à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment ayant plus de 4 étages et à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville.

**2019-175**      **Adoption – Projet de règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment ayant plus de 4 étages et à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 711-10 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin d'apporter des précisions relatives à l'émission d'un permis de lotissement, au prolongement de la durée d'un permis de construction pour un bâtiment ayant plus de 4 étages et à l'obligation d'accréditation pour les entreprises arboricoles œuvrant sur le territoire de la Ville.

**A-2019-14      Règlement 898 décrétant la fermeture d'une partie du chemin de la Côte-Bissonnette**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 898 décrétant la fermeture d'une partie du chemin de la Côte-Bissonnette.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

**A-2019-15      Règlement 899 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Charles**

*21 h 03 Monsieur le conseiller Benoit Duval déclare son intérêt (travaille pour le Collège Saint-Paul) et sort de la salle.*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 899 décrétant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Charles.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

**2019-176      Adoption – Second projet de règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zones I-207, I-208 et I-227**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-117 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'améliorer l'encadrement de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles et les zones I-207, I-208 et I-227 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**A-2019-16 Règlement 631-41 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe B (Finances et administration) et à l'annexe I (Urbanisme et environnement)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-41 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe B (Finances et administration) et à l'annexe I (Urbanisme et environnement).

Cet avis de motion remplace l'avis de motion A-2019-08 adopté lors de la séance générale du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

**2019-177 Adoption – Règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées**

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées.

ADOPTÉE.

**2019-178 Règlement numéro 886  
Acquisition d'immeubles dans le centre-ville  
Emprunt temporaire  
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 5 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 4 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2019-179      Usage conditionnel 2019-025**  
**Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire**  
**51, boulevard de la Marine**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 51, boulevard de la Marine;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 avril 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-04-39 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2019-025 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 51, boulevard de la Marine, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Gabriela Arostegui, dossier 2019-000, déposé à la Ville en date du 23 mars 2019, conditionnellement à ce que l'encadrement des ouvertures de l'agrandissement soit le même que celui des ouvertures existantes.

Le terrain porte le numéro de lot 92-615 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-520.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; sur une question d'un membre de l'assistance, monsieur le maire Martin Damphousse confirme que cette résidence ne fait pas partie de l'inventaire patrimonial.*

**2019-180      Usage conditionnel 2019-039**  
**Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire**  
**34, rue Rioux**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 34, rue Rioux;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 12 avril 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2019-04-40 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage  
conditionnel numéro 2019-039 afin de permettre l'aménagement d'un  
logement complémentaire sis au 34, rue Rioux, le tout, tel que présenté sur les  
plans concepts déposés à la Ville par le requérant en date du 28 mars 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 003 317 au cadastre du Québec, dans la  
zone H 619.

ADOPTÉE.

*Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil  
concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2019-181      Usage conditionnel 2019-022  
Régulariser le logement complémentaire  
118, rue Fernand-Séguin**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le  
requérant afin de régulariser le logement complémentaire au 118, rue  
Fernand-Séguin;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de  
Varennes en date du 12 avril 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre  
au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanimement positive du Comité  
consultatif d'urbanisme, résolution CCU 2019-04-41 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André  
Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage  
conditionnel numéro 2019-022 afin de régulariser le logement complémentaire  
sis au 118, rue Fernand-Séguin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts  
déposés à la Ville par les propriétaires en date du 3 avril 2019.

Le terrain porte le numéro de lot 6 004 080 au cadastre du Québec, dans la  
zone H 428.

ADOPTÉE.

**2019-182      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-043  
Transformation du bâtiment principal  
275, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritairement positive du Comité  
consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-04-34 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents



D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-043 afin de permettre le remplacement du revêtement extérieur, le changement d'ouvertures et les travaux connexes au bâtiment principal sis au 275, rue Sainte-Anne, le tout, tel que déposé par les requérants à la Ville en date du 25 avril 2019.

Le bâtiment est sis au 275, rue Sainte-Anne sur le lot 6 003 521 au cadastre du Québec dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-183      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-042**  
**Agrandissement du bâtiment principal**  
**4420, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-04-35 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-042 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 4420, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Natasha Mercier, dossier « agrandissement 4420, route Marie-Victorin », déposé à la Ville en date du 20 décembre 2018.

Le bâtiment est sis au 4420, route Marie-Victorin sur le lot P-15 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-184      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-038**  
**Remplacement de l'enseigne murale**  
**212, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-04-36 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-038 afin de permettre le remplacement de l'enseigne murale sise au 212, rue Quévillon, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés à la Ville par le requérant en date du 13 mars 2019.

Le bâtiment est sis au 212, rue Quévillon sur le lot 6 005 896 au cadastre du Québec dans la zone C-444.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-185      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-037  
Modification de l'enseigne murale  
2208, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-04-37 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-037 afin de permettre la modification de l'enseigne murale sise au 2208, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés à la Ville par le requérant en date du 20 mars 2019.

Le bâtiment est sis au 2208, route Marie-Victorin sur les lots P-76-14, P-76-15 et P-76-16 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-605.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-186      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-040  
Modification de l'enseigne murale et de l'enseigne détachée  
2039, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-04-38 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-040 afin de permettre la modification de l'enseigne murale et de l'enseigne détachée sises au 2039, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés à la Ville par le requérant en date du 15 mars 2019, conditionnellement à ce que le requérant retire l'enseigne apposée sur la structure métallique de l'enseigne indiquant son numéro de téléphone.

Le bâtiment est sis au 2039, route Marie-Victorin sur le lot P-78 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-601.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-187      Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2019-046  
Permettre le changement du revêtement de la toiture du bâtiment principal  
16, rue Saint-Eugène**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-04-42 du 3 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2019-046 afin de permettre le changement du revêtement de la toiture du bâtiment principal sis au 16, rue Saint-Eugène, le tout, tel que présenté sur l'échantillon de bardeau d'asphalte de couleur rouge magenta déposés à la Ville par les requérants en date du 3 avril 2019.

Le bâtiment est sis au 16, rue Saint-Eugène sur le lot 77-5 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-633.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2019-188      Marquage de chaussées 2019 avec option de reconduction pour un  
(1) an en 2020**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le marquage de chaussées 2019 avec option de reconduction pour un (1) an en 2020;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 11 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le marquage de chaussées 2019 avec option de reconduction pour un (1) an en 2020 à la firme Durand Marquage et Ass. Inc., pour un montant de 84 533.36 \$ taxes incluses, pour l'année 2019.

*Certificat du trésorier numéro 3203.*

ADOPTÉE.

**2019-189 Remplacement d'un ponceau en milieu rural**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le remplacement d'un ponceau en milieu rural;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement d'un ponceau de la branche no 5 de la rivière aux Pins sous le chemin de la Rivière-aux-Pins à la firme Excavation ESM Inc., pour l'option TTOG, pour un montant de 73 155.78 \$ taxes incluses, sans les frais pour imprévus.

Cette dépense est affectée conformément à ce qui est prévu à la résolution 2019-101.

ADOPTÉE.

**2019-190 Programme de réparation de bordures et trottoirs en 2019 avec option de reconduire le contrat pour une année supplémentaire en 2020**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2019 avec option de reconduire le contrat pour une année supplémentaire en 2020;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 29 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le programme de réparation de bordures et trottoirs en 2019 avec option de reconduire le contrat pour une année supplémentaire en 2020 à la firme BDL Bordure et Trottoir Inc., pour un montant de 117 237.48 \$ taxes incluses, incluant un montant de 9 269.80 \$ avant les taxes pour les imprévus, pour l'année 2019.

Cette dépense sera financée au fonds de voirie.

*Certificat du trésorier numéro 3212.*

ADOPTÉE.

**2019-191 Réfection de trois passages piétonniers**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de passages piétonniers;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 30 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la réfection trois passages piétonniers à la firme Excavation Jonda Inc., pour un montant de 35 757.23 \$ incluant les taxes. Ce montant inclus des imprévus de 3 000 \$ plus taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds d'infrastructure.

*Certificat du trésorier numéro 3210.*

ADOPTÉE.

**2019-192 Réalisation du site Internet de la Ville**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des communications en date du 24 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat, à être négocié, pour la réalisation du site Internet de la Ville avec le fournisseur Locomotive Inc., pour un montant maximal de 81 000 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les frais du contrat, l'hébergement (3 mois pour l'année 2019), la maintenance et le gestionnaire d'état des terrains sportifs sur une carte interactive.

*Certificat du trésorier numéro 3213.*

ADOPTÉE.

**2019-193 Remplacement des enseignes d'identification des parcs**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des communications en date du 10 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement des enseignes d'identification des parcs auprès du fournisseur Enseignes Dominion, pour un montant de 22 667.32 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat du trésorier numéro 3204.*

ADOPTÉE.

**2019-194 Peinture électrostatique de 20 lampadaires sur le chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la peinture de 20 lampadaires sur le chemin du Petit Bois avec de la peinture électrostatique auprès du fournisseur Électro-Peintre, pour un montant de 48 289.50 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

*Certificat du trésorier numéro 3206.*

ADOPTÉE.

**2019-195 Relocalisation de 3 lampadaires sur le chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la relocalisation de 3 lampadaires sur le chemin du Petit-Bois auprès du fournisseur Électricité Michel Langlois, pour un montant de 39 436.43 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

*Certificat du trésorier numéro 3206.*

ADOPTÉE.

**2019-196 Fabrication et installation de 40 porte-oriflammes sur les lampadaires du chemin du Petit-Bois**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 26 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fabrication et l'installation de 40 porte-oriflammes sur les lampadaires du chemin du Petit-Bois auprès du fournisseur Soudures Richer, pour un montant de 10 790.86 \$ incluant les taxes.

Cette dépense sera financée par le fonds des carrières et sablières.

*Certificat du trésorier numéro 3206.*

ADOPTÉE.

**2019-197      Autorisation de dépenses – Bonification et désuétude des parcs 2019**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 26 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe au montant maximal de 75 017 \$ taxes incluses pour la réalisation des fiches projets 2019-49 Bonification des parcs et 2019-50 Désuétude des parcs.

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat du trésorier numéro 3211.*

ADOPTÉE.

**2019-198      Fourniture de vêtements pour les pompiers  
Reconduction du contrat pour 2019**

CONSIDÉRANT la résolution 2017-057 adoptée en séance générale le 6 février 2017 pour le contrat de fourniture de vêtements pour les pompiers;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de fourniture de vêtements pour les pompiers pour l'année 2019 (3<sup>e</sup> année de 3) avec la compagnie *Martin & Lévesque uniforme*, pour un montant maximal 16 430 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de sa soumission du 24 janvier 2017.

*Certificat du trésorier numéro 3209.*

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2019-199 Convention de bail d'un local commercial – Carrefour de l'Énergie Inc. Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la mise sur pied par la Ville de Varennes d'un fonds du multimédia afin de favoriser le développement de ce secteur de haute-technologie sur le territoire varennois;

CONSIDÉRANT que le développement d'un programme de E-Gaming par le Cégep de Sorel-Tracy, appuyé par une animation de la Ville de Varennes, contribue au développement de conditions favorables à l'installation de telles entreprises et au développement d'une synergie avec les entreprises existantes;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la convention de bail d'un local commercial à intervenir entre le Carrefour de l'Énergie Inc. et la Ville de Varennes; telle convention est annexée à la présente comme si au long reproduite.

*Certificat du trésorier numéro 3214.*

ADOPTÉE.

### **2019-200 Promesse d'achat – 2037-2039, route Marie-Victorin Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat pour le 2037-2039, route Marie-Victorin à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par le règlement 886.

*Certificat du trésorier numéro 3215.*

ADOPTÉE.

### **2019-201 Promesse d'achat – 2157-2163 et 2218, route Marie-Victorin Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et monsieur Sébastien Roy, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat pour le 2157-2163 et



2218, route Marie-Victorin à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes, ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par le règlement 886.

*Certificat du trésorier numéro 3216.*

ADOPTÉE.

**2019-202 Entente – Hydro-Québec – Intersection boulevard Lionel-Boulet et chemin du Pays-Brûlé  
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2019-203 Ententes de confidentialités et de négociations exclusives  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de diverses discussions concernant le développement économique ou le développement immobilier sur le territoire, la signature d'ententes de confidentialités ou de négociations exclusives pour une période limitée sont parfois nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général, M. Sébastien Roy, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Me Lyne Savaria, soient autorisés à signer toute entente de confidentialité ou de négociation exclusives pour une période limitée dans le cadre des projets de développement économique ou de développements immobiliers.

ADOPTÉE.

**2019-204 Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020 – Autofinancement de la subvention**

CONSIDÉRANT l'entente entre le MCCQ et la Ville de Varennes concernant le projet en titre;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son engagement à financer la totalité du projet pour un montant de 189 180 \$, incluant la subvention versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE madame Chantal Pelletier, bibliothécaire et chef de division, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

ADOPTÉE.

**2019-205 Subvention annuelle  
Maison des jeunes de Varennes**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière à la Maison des jeunes de Varennes pour 2019, soit 40 000 \$ d'aide au fonctionnement de l'organisme et 3 000 \$ au programme sport et loisir.

*Certificat du trésorier numéro 3205.*

ADOPTÉE.

**2019-206 Transferts budgétaires pour avril 2019**

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 6 344 613 \$ pour avril 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 24 avril 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2019-207 Programme Rénovation Québec, Volet VI  
Aide aux propriétaires de maisons lézardées**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé un investissement en 2019-2020 pour soutenir les municipalités;

CONSIDÉRANT la remise en application du programme Rénovation Québec (PRQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour les maisons lézardées;

CONSIDÉRANT qu'il serait prudent de prévoir ce programme sur le territoire de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes sollicite l'appui financier à la SHQ pour un budget de 60 000 \$.

ADOPTÉE.

**2019-208 Adoption – Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat**

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (ci-après : LCV) la Ville de Varennes doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la procédure jointe à la présente résolution soit adoptée.

ADOPTÉE.

**2019-209 Mandat pour l'application du règlement 480**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater madame Émilie Marchand à titre de contrôleur canin pour l'application du règlement 480 et à cet effet, de l'autoriser à émettre des constats d'infractions.

ADOPTÉE.

**2019-210 Délégation du conseil  
Représentation de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT les articles 25 et suivants de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil municipal sont autorisés et spécialement délégués pour participer aux événements organisés par les organismes mentionnés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

**2019-211      Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2019-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1<sup>er</sup> mai 2019.

ADOPTÉE.

**2019-212      Promesse d'achat – 3886, chemin de la Baronnie  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat pour le 3886, chemin de la Baronnie à intervenir entre le propriétaire et la Ville de Varennes ainsi que l'acte de vente en découlant; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Cette dépense sera financée par le surplus accumulé non-affecté.

*Certificat du trésorier numéro 3217.*

ADOPTÉE.

**A-2019-17      Règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de  
créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les  
dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et  
collectives**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-118 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer une nouvelle zone M-468 à même la zone M-467 et préciser les dispositions encadrant la construction d'habitations multifamiliales et collectives.

ADOPTÉE.

**2019-213      Acte de vente – 9361-4048 Québec Inc.  
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre 9361-4048 Québec Inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2019-214      Travaux de resurfaçage en enrobé tiède flexible sur le chemin  
Charles-Aimé-Geoffrion**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage en enrobé tiède flexible sur le chemin Charles-Aimé-Geoffrion;

CONSIDÉRANT la réception de trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 23 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les travaux de resurfaçage en enrobé tiède flexible sur le chemin Charles-Aimé-Geoffrion à la firme Pavages Axion Inc., pour un montant de 268 179.11 \$ taxes incluses, incluant 5% de frais pour imprévus avant les taxes.

Cette dépense est affectée conformément à ce qui est prévu à la résolution 2019-101.

*Certificat du trésorier numéro 3180.*

ADOPTÉE.

**2019-215      Don – Fonds de secours pour les inondations au Québec  
Croix-Rouge canadienne**

IL est proposé à l'unanimité des conseillers présents  
APPUYÉ à l'unanimité des conseillers présents  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un don de 2 148.90 \$, soit de 0.10 \$ par résidents, au Fonds de secours pour les inondations au Québec mis sur pied par la Croix-Rouge canadienne et invite ses citoyens à contribuer individuellement à cette collecte de fonds spéciale

ADOPTÉE.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'effectuer les marquages de chaussée de jour
- Installation de porte-oriflammes
- Acquisition de résidences le long du chemin de la Baronnie
- Projet TOD et portion à réaliser à court terme
- Engagement de la Ville de Varennes en 1997 à déplacer ou fermer le chemin de la Côte-Bissonnette
- Fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette
- Coûts totaux des travaux sur la rue de l'Innovation
- Nature des travaux à réaliser dans le secteur des étangs aérés
- Relevé d'arpentage pour les zones inondables en réalisation
- Lettre ouverte du 11 avril 2019 dans « La Presse » d'un citoyen de Chambly
- Refonte du site Internet
- Coût du marquage de chaussée
- Remerciement à la Ville de Varennes pour l'ensemble de son œuvre
- Progression des acquisitions pour la revitalisation du boulevard Marie-Victorin
- Demande d'exigence d'une qualité supérieure pour les enseignes
- Montant de l'aide apportée pour les maisons lézardées
- Aménagement près du fleuve dans le nouveau parc situé entre les rues du Calvaire et Victor-Bourgeau
- Voyage de terre laissé à proximité de la montée de la Baronnie
- Coût de l'acquisition du 3886, chemin de la Baronnie
- Situation où sont signées les ententes de confidentialité
- État d'avancement du changement de zonage pour la zone P-624
- Application de l'article 10 du règlement 709-7 aux constructions patrimoniales
- Stationnement de camions sur le chemin de la Baronnie causant des problèmes de sécurité
- Demande d'amélioration de la signalisation pour la fermeture temporaire du chemin de la Côte-Bissonnette
- Nouveau pavage à réaliser sur le chemin de la Côte-Bissonnette
- Idée citoyenne pour la revitalisation du centre-ville
- Méconnaissance par la Régie de police de la fermeture du chemin de la Côte-Bissonnette
- Cyclistes et piétons présents sur le chemin de la Côte-Bissonnette malgré la fermeture de celui-ci
- Demande de diffusion des séances du conseil sur Internet
- Absence d'annonce de la présente séance sur le panneau électronique
- Demande de protection de la Pointe de l'île Sainte-Thérèse contre l'érosion avant la réalisation de projets récréotouristiques
- Demande de présence policière dans les rues résidentielles

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

## PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 28.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

---

Martin Dampousse

---

Me Marc Giard, OMA